

7.3

Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations de la CDS relatifs à un nouveau type d'opération « DTN »

a) Description des modifications proposées :

Contexte

Les modifications proposées répondent à une demande des sous-comités chargés des titres d'emprunt et des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS. La demande des sous-comités du Comité d'analyse du développement stratégique améliorera la capacité des adhérents de retracer l'activité de donation de titres. Ces opérations seront enregistrées au CDSX à titre d'opération client. L'ajout proposé du nouveau type d'opération permettra aux adhérents d'identifier des transactions précises afférentes à une donation aux fins de déclaration fiscale de fin d'exercice financier des clients des adhérents. Ce nouveau type d'opération est classé sous la catégorie d'opération non boursière aux fins de règlement et d'opération.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

En français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>

En anglais : [http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation? Open](http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation?Open)

Description

Les modifications proposées au Guide l'utilisateur de la CDS intitulé *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations* feront état à la section 1.3 du nouveau type d'opération « DTN » sous la catégorie d'opération non boursière. Cette section énumère les types d'opération offerts au CDSX et leur catégorie.

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications effectuées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives se rapportant aux services de règlement de la CDS.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le **13 août 2007**.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffman
Conseiller juridique
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768
Télécopieur: (416) 365-1984
Courriel: attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS relatifs aux Services de livraison

a) Description des modifications proposées :*Contexte*

Les modifications proposées à l'égard des Services de livraison de la CDS sont effectuées à la suite de la mise en œuvre des modifications précédentes aux Procédés et méthodes de la CDS afférents à 1) la mise en œuvre du filtrage à l'égard du Service interurbain de règlement par enveloppes par la *National Securities Clearing Corporation* (la CDS a mis en œuvre ces changements le 9 février 2007); 2) la mise en œuvre des Procédés et méthodes de la CDS afférents au Bureau du contrôle des avoirs étrangers à l'égard des dépôts aux États-Unis et des retraits des États-Unis (la CDS a mis en œuvre ces changements le 26 mars 2007); et 3) l'introduction du Guide de l'utilisateur intitulé *Procédés et méthodes à l'intention des adhérents aux Services de livraison de la CDS* le 23 avril 2007.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

En français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>

En anglais : [http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation? Open](http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation?Open)

Description

Les modifications d'ordre administratif proposées aux Guides de l'utilisateur indiqués ci-après comptent des corrections grammaticales et stylistiques, des corrections apportées aux renvois, ainsi que des corrections destinées à assurer la cohérence :

- *Procédés et méthodes à l'intention des adhérents aux Services de livraison de la CDS* (corrections grammaticales)
- *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC* (corrections apportées aux renvois)
- *Procédés et méthodes de dépôt et de retrait – États-Unis* (corrections destinées à assurer la cohérence avec le point 2 susmentionné)
- *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison avec New York* (corrections destinées à assurer la cohérence avec le point 2 susmentionné)
- *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX* (corrections grammaticales, corrections apportées aux renvois et corrections destinées à assurer la cohérence avec le point 2 susmentionné)

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique puisqu'elles concordent avec les définitions de modifications d'ordre technique ou administratif indiquées aux paragraphes 3(a)(iii) à 3(a)(v) du Protocole d'examen et d'approbation des Règles de la CDS par l'Autorité des marchés financiers.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le **13 août 2007**.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffman
Conseiller juridique
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768
Télécopieur: (416) 365-1984
Courriel: attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS relatifs au numéro de compte du bénéficiaire

a) Description des modifications proposées :

Contexte

Le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX* (CDSX^{MD}) fait état du dépôt de fonds canadiens au compte de la CDS à la Banque du Canada. Les Procédés et méthodes imposent l'utilisation du message MT205 SWIFT^{MD}. Les modifications proposées corrigent le numéro de compte incomplet à la Banque du Canada. La Banque du Canada agit à titre de banquier STPGV de la CDS.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

En français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>

En anglais : [http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation? Open](http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation?Open)

Description des modifications proposées

Les modifications proposées au Guide de l'utilisateur de la CDS intitulé *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX* apparaissent à la page 113, où les données afférentes au compte du bénéficiaire du message MT205 SWIFT ont été mises à jour.

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications effectuées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives se rapportant aux services de règlement de la CDS.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le **13 août 2007**.

e) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffman
Conseiller juridique
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768
Télécopieur: (416) 365-1984

Courriel: attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS relatifs au rapport Soumission à l'adjudication à prix uniforme

a) Description des modifications proposées :

Contexte

Les modifications proposées incluent l'ajout d'un nouveau rapport sur demande en ligne à la gamme de rapports de la CDS offerts à l'heure actuelle. La CDS a initié la création du nouveau rapport à la suite d'une révision interne.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

En français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-Documentation?Open>

En anglais : [http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation? Open](http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-UserDocumentation?Open)

Description

Les modifications proposées au Guide de l'utilisateur intitulé *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS* comprennent l'ajout de la section 13.22 intitulée *Rapport Soumission à l'adjudication à prix uniforme*. Ce rapport sera offert sur demande aux agents dépositaires et une fonction leur permettra de compiler automatiquement les données de soumission par fourchette de prix. Ce processus de compilation est actuellement effectué manuellement par les employés de la CDS.

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications effectuées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives se rapportant au service de règlement de la CDS.

c) Date d'entrée en vigueur :

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le **13 août 2007**.

f) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffman
Conseiller juridique
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768
Télécopieur: (416) 365-1984
Courriel: attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. - Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS - Amélioration apportée au fichier principal des valeurs

Vu la demande d'approbation déposée le 8 juin 2007 par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») afin de faire approuver des modifications aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes à l'amélioration apportée au fichier principal des valeurs;

Vu l'approbation de ces modifications par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu la subdélégation faite par le Vice-président exécutif pour la période allant du 6 août 2007 jusqu'au 10 août 2007 inclusivement ;

En conséquence :

L'Autorité des marchés financiers approuve les modifications aux Procédés et méthodes de la CDS visant à améliorer le fichier principal des valeurs, de façon à permettre de remédier aux restrictions au système actuel dans le cas où la coupure minimale d'une opération sur une valeur est différente du multiple de négociation minimal établi par l'émetteur et enregistré au fichier principal des valeurs.

Fait à Montréal, le 9 août 2007

Jacinthe Bouffard
Directrice de la supervision des OAR

Décision n° 2007-OAR-0022